

# **CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

## **Bulletin des interpellations et des questions orales**

---

**Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de  
l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique**

**REUNION DU**

**MERCREDI 20 FÉVRIER 2002**

## SOMMAIRE

### QUESTION ORALE

de Mme Julie de Grootte (F) à M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "la politique d'accueil et de garde d'enfants en bas âge des demandeurs d'emploi".

(Orateurs: Mme Julie de Grootte et M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

## Présidence de Mme Evelyne HUYTEBROECK, présidente.

- La réunion est ouverte à 14h35'.

### QUESTION ORALE

#### La politique d'accueil et de garde d'enfants en bas âge des demandeurs d'emploi.

**Mme Julie de Groote** .- Lors du budget 2001, nous avons pu apprendre que vous mettiez en œuvre des innovations en matière de politique d'emploi, notamment dans le cadre de la lutte contre les "pièges à l'emploi" qui touchent les demandeurs d'emploi qui ont des enfants en bas âge à leur charge.

Il s'agissait de permettre la consolidation et le développement des expériences pilotes menées par l'ORBEM avec des crèches bruxelloises, et d'offrir aux demandeurs d'emploi de nouvelles possibilités en matière de garde d'enfants, notamment en créant 50 places supplémentaires.

Mais, dans le budget 2002, nous avons constaté une diminution de la dotation destinée à ce partenariat crèches, passée de 375.000 Euro à 267.000 Euro. Cette diminution nous semblait dommageable en raison du problème aigu des listes d'attente dans les crèches bruxelloises.

Je cite ici un extrait des discussions lors du budget 2002: "M. Courthéoux explique que le nombre de places en crèches devait, selon les plans, être doublé. Mais l'ORBEM n'a pu retenir aucune offre de Kind en Gezin, tandis que de la part de l'ONE, seulement 9 places ont pu être trouvées, dont 6 sont en courts d'inspection. Le nombre d'enfants accueillis s'établit aujourd'hui à 298 dans la crèche centrale de l'ORBEM et à 63 dans les crèches partenaires. Tous les nouveaux candidats ne seront donc pas accessibles en 2002 et il est clair qu'il manque des candidats". Et plus loin dans ce même débat, vous avez déclaré "être convaincu que l'ORBEM parviendra à trouver de nouveaux partenaires, même si l'objectif de 90 places ne sera sans doute pas atteint". Et à la question de savoir pourquoi il n'y a pas plus de réponses de la part des crèches, vous aviez répondu que "parmi d'autres éléments, il y a surtout le fait que certaines crèches pourraient ne pas être intéressées en raison du public qu'elles devraient accueillir".

Je souhaite donc connaître la situation actuelle tant de la Maison d'enfants de l'ORBEM que l'évolution, aujourd'hui, du partenariat avec d'autres crèches bruxelloises.

Combien d'enfants ont-ils déjà été accueillis au sein de la Maison d'enfants depuis qu'elle existe? Quelle est la typologie de l'accueil? Sont-ce des gardes de courte ou de longue durée? Dans quels cas les demandeurs d'emploi peuvent-ils bénéficier de ce service, pour quelle durée, et comment en sont-ils informés? Que demande-t-on comme contribution financière? Cette offre répond-elle à ce que souhaitent les demandeurs d'emploi?

Pour ce qui concerne le partenariat avec d'autres crèches bruxelloises, combien de crèches ont-elles, aujourd'hui,

répondu positivement à la proposition qui leur a été faite? Continue-t-on à investiguer et à chercher des candidats? Combien de places sont-elles disponibles et à quelles conditions?

Comme les candidats ne paraissent pas nombreux, j'aimerais savoir les raisons de ce peu de réponses? Avez-vous réétudié la situation et entrepris des démarches pour remédier à ce manque?

Enfin, ne pourrait-on pas utiliser ici la formule du chèque service?

**M. Eric Tomas**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- La "Maison d'enfants" de l'ORBEM a été créée en 1992. Depuis sa création et jusqu'au 31.12.2001, 1.178 enfants ont été accueillis dans le régime crèche et 2.831 enfants dans le régime halte-garderie soit un total de 4.009 enfants.

Elle accueille les enfants de 0 à 3 ans dont un des deux parents, chercheur d'emploi à l'ORBEM et habitant la Région de Bruxelles-Capitale, cherche ou vient de retrouver un nouvel emploi.

L'accueil est occasionnel lorsque le parent dépose l'enfant pour effectuer des démarches en vue de retrouver un emploi: il s'agit alors d'enfants inscrits en halte-garderie.

En 2000, 49% des inscriptions en halte-garderie concernaient des chercheurs d'emploi devant se présenter auprès d'un employeur et 34% concernaient des chercheurs d'emploi se rendant auprès d'un service de l'ORBEM. Enfin, 16% des chercheurs d'emploi ont déposé leur enfant pour pouvoir effectuer des démarches préalables à une formation.

La participation financière des parents est de 1,49 Euro pour moins de 3 heures de présence, 2,23 Euro pour moins de 6 heures et 3,22 Euro pour une journée complète.

L'accueil est temporaire lorsque le parent a retrouvé un travail et n'a pu, dans l'urgence, trouver une place dans un milieu d'accueil: il s'agit alors d'enfants inscrits en crèche.

Cette structure est néanmoins une solution provisoire puisque le régime crèche ne peut dépasser 3 mois. C'est cette durée limitée qui permet, par le biais d'un important "turn-over" d'enfants, de pouvoir faire face, dans l'urgence, à la demande exprimée.

La participation financière demandée aux parents est de 5,45 Euro par jour pendant les six premières semaines et des réductions sont possibles. A partir de la septième semaine, la participation financière est revue et adaptée aux revenus des parents, selon un barème fixé par l'ONE pour les francophones et Kind en Gezin pour les néerlandophones.

Une liste d'attente, mise sur pied en mai 2000, témoigne de la difficulté croissante à trouver une place dans les structures d'accueil existantes. Ce manque se répercute également sur la durée des séjours à la Maison d'Enfants de l'ORBEM, qui ont tendance à s'allonger.

En ce qui concerne la seconde partie de votre question, à savoir le "Partenariat en matière de structures d'accueil

d'enfants de 0 à 3 ans de chercheurs d'emploi", quinze projets ont été introduits dans le cadre de l'appel d'offres lancé en 2001.

Sur ces quinze projets, six ont fait l'objet d'un avis favorable du service Partenariat de l'ORBEM, neuf d'un avis défavorable.

En outre, avant qu'un projet ne puisse être accepté par l'ORBEM, celui-ci doit faire l'objet d'un accord préalable de l'ONE et/ou de Kind en Gezin.

Sur les six projets retenus, l'ONE a émis un avis sans réserve pour deux structures (ce qui a permis l'ouverture de neuf places supplémentaires en 2001), un avis sous réserve de certaines conditions à remplir (aménagement de locaux, avis favorable des pompiers,...) pour trois structures (ce qui ouvrira dix-huit places supplémentaires) et un avis négatif pour une structure qui visait l'ouverture de trois places.

Suite aux avis défavorables émis pour certains projets, des recours ont été introduits. Sur base de ces recours, deux structures supplémentaires (visant l'ouverture de douze places) ont été acceptées dans le cadre du partenariat.

En conclusion, suite à l'appel d'offres lancé durant l'exercice 2001, vingt et une places supplémentaires sont actuellement ouvertes. L'ORBEM attend l'accord de l'ONE pour douze autres places supplémentaires qui, en principe, ne devraient pas faire l'objet de réserve de la part de l'ONE.

En ce qui concerne Kind en Gezin, qui a initié en 2001 une collaboration intense avec l'ORBEM, un seul projet a été introduit. Il a été refusé, car il visait un public d'enfants de 28-36 mois et que la structure était située à Uccle d'où émanent peu de demandes et qui est par ailleurs déjà desservie par un partenariat avec une structure d'accueil.

L'enseignement que l'on peut retirer de tout cela est que la difficulté majeure consiste à lancer des appels d'offres qui visent à l'accroissement de la capacité d'accueil, car il semble que nombre de structures d'accueil d'enfants, nombre de crèches donc, fonctionnent déjà à leur capacité maximale.

Je vous rappelle qu'il n'entre pas dans les compétences de l'ORBEM de créer de nouvelles structures de garde d'enfants. L'Office peut faciliter le parcours d'insertion des chercheurs d'emploi bruxellois entravés dans leurs démarches par un problème de garde d'enfants, mais il ne peut pas se substituer aux organismes dont la création de places en structures d'accueil est la mission principale.

En ce qui concerne la réduction de la dotation du partenariat crèches dans le budget régional, que vous avez relevée, elle correspond donc simplement à un ajustement réaliste des montants à prévoir en 2002 eu égard aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'appel d'offres 2001.

Enfin, comme vous le signalez, le système des titres services vise notamment à permettre à des demandeurs d'emploi de fournir une aide à domicile en matière de garde d'enfants. Nous verrons si cela permet d'apporter une autre réponse. Mais ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui.

**Mme Julie de Grootte** .- Je vous remercie pour la grande précision de vos réponses. Mais vous n'avez pas répondu à ma sous-question concernant la manière dont l'information est donnée aux demandeurs d'emploi.

J'aimerais également que vous précisiez ce que vous entendez lorsque vous parlez d'une collaboration intense avec Kind & Gezin.

**Mme Danielle Caron** .- Dans beaucoup de communes, il est difficile, pour les personnes concernées, d'accéder à la crèche ORBEM en raison non seulement de sa saturation mais aussi des problèmes de transport. Je suis étonnée que le Ministre vient de nous déclarer que les partenaires sont difficiles à trouver, peu enthousiastes et frileux pour ce type de projet. Je rappelle ce que j'avais déjà eu l'occasion de confirmer lors des dernières discussions sur le budget régional que, par exemple, à Woluwe-Saint-Lambert, nous avons déjà introduit plusieurs dossiers. En effet, j'avais donc émis l'idée de créer dans ma commune une crèche "ORBEM" mais la demande de Woluwé-Saint-Lambert a été refusée sans explications par les services de l'ORBEM. Que faudrait-il faire pour pouvoir être accepté? Par ailleurs, l'ORBEM a-t-il bien sollicité toutes les communes et les crèches communales?

**M. Eric Tomas**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Toutes les personnes qui ont recours aux services de l'ORBEM sont susceptibles de pouvoir utiliser les services de crèche ou de halte-garderie.

Comme je l'ai dit, les problèmes les plus aigus se posent dans le partenariat crèches.

Je m'étonne du refus de l'ORBEM évoqué par Mme Danielle Caron. Je demanderai à l'ORBEM de m'informer et de reconsidérer ce dossier.

Évidemment, je veux continuer à développer les structures d'accueil, mais il est essentiel de n'accepter que des structures, des crèches dûment qualifiées.

En ce qui concerne les crèches communales, je peux vous confirmer que l'ORBEM a bien sollicité toutes les communes mais vous savez comme moi que les crèches communales sont déjà toutes saturées et qu'elles connaissent aussi des listes d'attente. Il faut tenir compte aussi du fait que le partenariat demandé par l'ORBEM aboutit pour les crèches à remplacer quelques places qui bénéficient d'une occupation longue et stable par une occupation courte et aléatoire.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h10'.